

Pour réserver un bébé azawakh

Un contrat de réservation ou une attestation est établi avec les coordonnées du futur propriétaire du chiot, celles de l'éleveur, la race, le sexe et la couleur du chiot retenu, son prix de vente TTC, le nom des parents avec leur numéro de LOF et la date présumée de départ du chiot de l'élevage.

Toute réservation, pour être effective, donne lieu au versement d'un acompte d'un montant de 300 euros qui constitue le premier versement du prix de vente. Le mode ainsi que les conditions de paiement du solde sont précisés dans l'attestation de réservation. Le mode de paiement accepté pour le solde est le virement bancaire sur compte IBAN.

Si le chiot n'est pas soldé intégralement au départ de l'élevage, il reste la propriété de ce dernier jusqu'au paiement final.

Un vétérinaire agréé vérifie la bonne santé du chiot avant son départ de l'élevage : le chiot ne peut donc être confié à son acquéreur sans l'aval du vétérinaire et le certificat de bonne santé qu'il produit suite à la visite.

Dans le cas où le chiot ne peut être mis à la vente pour quelque raison que ce soit, l'acompte est restitué.

En cas de décès ou maladie rédhibitoire avant la livraison, l'acompte est restitué en intégralité sous 30 jours maximum.

En cas d'annulation à l'initiative de l'acquéreur avant la livraison du chiot, l'acompte est conservé par l'éleveur. Dans l'hypothèse où d'autres versements auraient été établis, ils seraient remboursés sous 30 jours déduction faite de l'acompte.

Le chiot est vendu en qualité de chien de compagnie : en effet, à l'âge de son départ de l'élevage, il est difficile de présumer précisément de ses futures performances en exposition ou de son potentiel en sport canin, même s'il se peut que nous puissions observer des qualités émergeant chez certains chiots. Rien n'est assuré à la perfection lorsqu'il s'agit d'êtres vivants !